

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Communauté de Communes
du Pays de Montbozon et du Chanois

3 ZA Le Vay du Soleil
70230 MONTBOZON

contact@ccpmc.fr
03.84.92.34.70



MOT DE LA PRÉSIDENTE



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois. Ce document témoigne de notre engagement collectif et quotidien, ainsi que les projets et réalisations concrètes menés au service de notre territoire et de ses habitants.

Avec les élus et les agents, nous travaillons chaque jour à développer des actions qui répondent aux besoins de notre population et renforcent la coopération entre nos 27 communes.

Malgré un contexte parfois complexe, notre détermination reste intacte pour faire un territoire résolument tourné vers l'avenir.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui contribuent à cette ambition : élus, agents, partenaires et acteurs locaux. Votre engagement est essentiel pour poursuivre notre action et relever les défis à venir.

Bonne lecture à toutes et tous de ce nouveau rapport,

La Présidente

Sabrina FLEUROT

NOUS CONNAÎTRE

La communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois (CCPMC) située en limite nord de l'agglomération de Besançon et à 10 minutes au sud de Vesoul, compte à ce jour 27 communes à dominante rurale avec des dynamiques plus périurbaines sur la frange nord du territoire.



En bref (données issues de l'INSEE)



27 communes



6 841 habitants



3 343 logements



Superficie : 237.60 km²



1 147 emplois



28 Habitant/ km²

LA GOUVERNANCE



Le Conseil communautaire

C'est l'organe délibérant, il comprend tous les élus de l'intercommunalité soit 39 conseillers communautaires, qui ont pour rôle de voter les différentes délibérations relatives au fonctionnement et aux missions de l'intercommunalité.



Le Président

Il est l'organe exécutif de la collectivité et élu communautaire. Il préside le conseil et met en oeuvre les décisions avec l'aide des services.

Délégations



Les Vice-présidents

et le Conseiller délégué

Les 4 vice-président et le conseiller délégué représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la collectivité.



Le Bureau communautaire

Le bureau est composé du président et de 9 élus. Il informe les élus sur les avancées des projets, tout en assurant la coordination des actions.



Les Commissions

Elles réunissent une dizaines d'élus et les techniciens concernés pour mettre en oeuvre le projet de territoire et travailler les dossiers en cours.

39 délégués communautaires

8 bureaux communautaires en 2024

7 commissions thématiques

8 conseils communautaires en 2024

2 conférences des Maires

91 délibérations

LES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique / ZAE / Tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création, aménagement et gestion d'équipements d'accueil pour les gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire dont gestion petite enfance (crèche, RPE, LAEP), enfance-jeunesse (Accueils de loisirs)
- Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Assainissement non collectif (SPANC) et schéma directeur d'assainissement

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Autorité organisatrice de la mobilité
- Aménagement numérique du territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



L'urbanisme

La Communauté de Communes est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis sa création au 1er janvier 2014. Le Conseil Communautaire a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération en date du 14 décembre 2015.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal définit, à l'horizon 2035 et à l'échelle des 27 communes, la stratégie en matière d'aménagement du territoire.

Objectif : un développement cohérent du territoire au service des habitants

L'élaboration d'un PLU intercommunal s'inscrit ainsi dans un contexte de solidarité territoriale et de mutualisation des moyens. D'ici 2025, les 27 communes seront dotées d'un document d'urbanisme répondant notamment aux enjeux de développement durable.

Situation actuelle

14 cartes communales – 1 PLU (Montbozon) – 1 PLU intercommunal sur les communes du Chanois – 11 communes sans document d'urbanisme (RNU).

Perspective 2025

1 PLUI avec un règlement adapté à la diversité du territoire et répondant à des objectifs communs de développement durable.

L'habitat

La Communauté de Communes est signataire d'un protocole Habiter Mieux avec l'Etat et le Département. Depuis le 1er janvier 2022, l'aide " Habiter Mieux Sérénité" a été transformée et est devenue MaPrimeRénov' Sérénité. Ce dispositif permet aux propriétaires occupants haut-saônois qui réalisent des travaux d'économie d'énergie de bénéficier d'une aide grâce au partenariat entre la CCPMC, le Département et l'Etat.

👉 *1 dossier déposé et instruit en 2024 = 500 €*

L'habitat social : aide à la production de logements locatifs sociaux

En partenariat avec le Département et les communes, la CCPMC participe à la création de nouveaux logements sur le territoire.

3 projets en cours : 1 sur la Commune de Montbozon, 1 sur la commune de Neurey-lès-la-Demie et 1 sur la commune de Dampierre-sur-Linotte

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les communes ont la responsabilité de l'eau potable et de la collecte des eaux usées au sein des réseaux d'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local, chargé à la fois de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations d'assainissement, afin de préserver l'environnement.

Activités du SPANC

En 2024

20 dossiers contrôle-vente

6 dossiers contrôle-exécution

11 dossiers contrôle-conception

15 diagnostics de l'existant



Le marché de prestation de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif a été attribué à la société GEOPROTECH pour une période de 12 mois reconductible 3 fois.

↳ *Modification des tarifs du SPANC à compter du 01/01/2025*

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

↳ Arrêt du projet de zonage d'assainissement de la commune d'Ormenans

↳ Achèvement du Schéma Directeur d'Assainissement de Filain et de Vy-les-Filain

Perspectives 2025

↳ *Approbation du zonage d'assainissement de la commune d'Ormenans et de La Demie*

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Aide à l'immobilier d'entreprise

Ce soutien financier est destiné aux entreprises afin de les accompagner directement dans leurs investissements liés à l'acquisition et à l'aménagement de bâtiment existants, à la construction de nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la location de locaux.

Activités nouvelles, innovations, stockages supplémentaires, recrutement et confort des salariés sont les enjeux et les objectifs pour lesquels sont accordées ces subventions.

Le travail partenarial mené avec Initiative Haute-Saône pour développer la création d'activités a permis de soutenir financièrement 1 projet pour un montant de prêts d'honneur de 10 700€ et d'accompagner 4 porteurs de projets.



Depuis 2020

11 prêts d'honneur ont été accordés pour 92 800 €

24 emplois ont été créés

👉 Nouvelle convention signée pour 3 ans le 14 novembre 2024.

Zone d'activité / Commercialisation ZA

Depuis sa création, la Zone d'Activité « Le Vay du soleil » de Montbozon a vu l'installation du pôle éducatif qui compte 153 enfants, de la Supérette « Proxi Marché » et de la maison communautaire. Un salon de coiffure a ouvert ses portes en fin d'année 2015. Le terrain de la Zone d'activité est commercialisé entre 10 et 12€/m².

En 2024

👉 Construction d'une station-service

👉 Réservation de 3 terrains : commercialisation à 10€ le m²



FAVORISER LA MOBILITÉ

La compétence Mobilité, c'est quoi ?

Son action vise à mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire pour proposer des services de mobilité aux usagers.

Depuis le 1er juillet 2021, la CCV est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) afin de proposer et susciter des façons alternatives de se déplacer dans une logique de développement durable.

COVOITURAGE

Organisation et incitation au covoiturage

Participation à l'élaboration du schéma directeur du covoiturage des bassins de mobilité Grand Besançon et autour de Besançon étudié par l'AUDAB.



Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité Autour de Besançon

La Région Bourgogne Franche Comté doit conclure, à l'échelle de chaque bassin de mobilité, un Contrat Opérationnel de Mobilité.

La CCPMC est membre du bassin de mobilité « Autour de Besançon » et possède le statut de « partenaire associé » pour les contrats opérationnels de mobilités des trois bassins suivants :

- Le bassin de mobilité du « bassin de Vesoul » ;
- Le bassin de mobilité du « bassin des Vosges Saônoises » ;
- Le bassin de mobilité du « bassin de Vesoul Val de Saône ».

LES GRANDS PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Réfection de l'étanchéité de la toiture du pôle éducatif de Loulans-Verchamp

Coût du marché travaux : 449 877.78 € HT

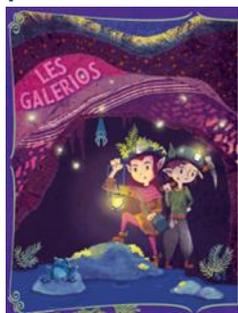
Coût hors marché de travaux : 22 959.19 € HT (ravalement de façade prévu en été 2025)

Montant de la subvention notifiée du Département : 164 410 €

Montant de la subvention notifiée de l'Etat : 140 926.66 €



Création de deux sentiers thématiques contes et légendes en partenariat avec les écoles de Loulans et de Montbozon



Coût du projet : 26 000 € HT

Montant de la subvention LEADER : 16 640 €

Date de début du projet : 01/10/2024 (réalisation des audios par les écoles)

Date de fin du projet : 01/12/2025



↳ 1 sentier sur la commune de Dampierre-sur-Linotte (sentier « les Galerios »)

↳ 1 sentier sur la commune de Chassey-lès-Montbozon (sentier « le Perroquet bleu »)

La réhabilitation et l'extension de la crèche de Vellefaux

Ce projet de réhabilitation et d'extension permettra d'assurer de meilleures conditions d'accueil, de bien-être et de sécurité pour les enfants mais également un confort de travail pour les professionnels. Ces travaux permettront aussi d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment existant.



Coût prévisionnel de l'opération : 976 266.55 € HT

Début des travaux : janvier 2026

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La CCPMC participe au financement de l'office de tourisme du pays des 7 rivières, unique office compétent sur le territoire de la CCPMC dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Objectifs et missions de l'office de tourisme

- ↗ Promouvoir le territoire
- ↗ Accueillir, renseigner et conseiller les visiteurs
- ↗ Développer le réseau des prestataires touristiques



Les Nouveautés 2024 :

- ✓ Nouveau guide touristique 2024-2025

Les évènements 2024 :

- ✓ 4 mars Rando des 6 soupes à Authoison
- ✓ 6 août Rendez-vous du terroir à Filain

Et tout au long de l'été...

- ✓ Les balades insolites et gourmandes
- ✓ A la découverte du patrimoine...

2 rencontres avec les hébergeurs du territoire en 2024 :

- Le 28/03/2024 au gîte du Conte de Nivollet à Beaumotte-Aubertans
- Le 05/11/2024 au siège de la CCPMC

La taxe de séjour

La taxe de séjour s'adresse aux vacanciers qui séjournent sur le territoire de la communauté de communes.

Elle est due par les personnes qui louent un hébergement marchand (hôtel, meublé de tourisme, camping...). Cette taxe est payée par le locataire, à l'hébergeur ou à un intermédiaire de paiement, qui sont tenus de la collecter et de la reverser à la communauté de communes. Les recettes de cette taxe financent la promotion touristique.

19 103 nuitées réalisées en 2024

11 480.63 € collectés au titre de la taxe de séjour

Destination Vallée de l'Ognon

La CCPMC se situe au cœur de la Vallée de l'Ognon, une destination où la nature est omniprésente, entre rivières, prairies et forêts.



Flux Vision Tourisme

Observer les flux de visiteurs par le big data



Flux Vision Tourisme est une solution développée par Orange pour observer les flux de personnes sur une zone donnée. De nombreux indicateurs et informations sont traités par les services d'Orange afin de permettre une lecture simple de la circulation des touristes.

Les partenaires du collectif Vallée de l'Ognon, initié par le Département de la Haute-Saône, ont acquis l'outil en 2024, via la souscription à l'appel d'offres lancé par Bourgogne Franche-

Comté Tourisme, afin de mieux comprendre les mouvements de visiteurs sur ses zones d'observation. Données nocturnes, diurnes et de mobilités peuvent être observées pour les excursionnistes et les touristes, les Français et les étrangers.

L'année 2024 constitue l'année de référence pour laquelle aucune comparaison avec les années antérieures ne pourra être réalisée puisque ce périmètre intercommunal ne faisait jusqu'alors pas l'objet d'une étude Flux Vision.

Sur l'année 2024, les nuitées dénombrées sont d'environ 117 000 (en rappelant que la zone de Bonnal n'est pas intégrée en raison d'un bornage sur l'antenne de Rougemont). Ces nuitées sont majoritairement françaises (81%). Les nuitées réalisées par des personnes habitant dans le Doubs restent majoritaires. Les départements du Rhône et du Bas-Rhin, avec chacun 4,1% des nuitées françaises complètent le podium.

La part des + de 65 ans est plus proportionnellement plus élevée (près de 40%) sur le périmètre de la CCPMC que sur l'ensemble de la vallée et le département.

Sur l'année, la Suisse, avec plus d'une nuitée étrangère sur quatre, est la première clientèle étrangère, se démarquant ainsi de la Vallée de l'Ognon et du département où les Suisses n'arrivent qu'en 3^e position derrière les Allemands et les Néerlandais.

La CCPMC se positionne au 16^{ème} rang des EPCI de Haute-Saône. Un peu plus de 10% du volume total des nuitées de la Vallée de l'Ognon sont réalisées sur le territoire de la CCPMC.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Objectifs et missions

- ↪ Faire émerger et promouvoir les projets culturels en développant des partenariats en réseaux entre les acteurs culturels du territoire

Partenariat avec les Estivales de Saône - Echosystem 70

Le principe du festival est de proposer un concert chaque soir dans un village différent, une semaine durant avec le même artiste.



L'édition 2024 (8 juillet au 01 août) c'est 22 concerts gratuits, 6 groupes programmés, 4 980 spectateurs, 2 500 km parcourus sur les routes, chemins et détours du département de la Haute-Saône et 20 communes traversées au sein de 10 communautés de communes.

- ↪ **Concert chanson soul-folk du groupe MALAKA le 17 juillet 2024 à Dampierre-sur-Linotte (380 spectateurs).**

Partenariat avec l'école départementale de musique et de théâtre de la Haute-Saône

La CCPMC a adhéré en 2024 au syndicat mixte pour le fonctionnement de l'école départementale de musique et de théâtre de la Haute-Saône.

Ce partenariat permet le développement de l'éducation par la musique et le théâtre sur le territoire communautaire.

Désormais, les habitants du territoire peuvent avoir accès à l'enseignement de la musique et du théâtre à des tarifs réservés aux membres.

- ↪ **13 élèves issus du territoire de la CCPMC sont inscrits sur le secteur de Riez qui propose 8 disciplines instrumentales, 7 classes de formation musicale et 1 classe de jardin musical**



Par ailleurs, les écoles du territoire bénéficient d'intervention musicale en milieu scolaire :

En 2024 :

- ↪ **Pôle éducatif de Loulans-Verchamp : Animations musicales Pâte à sons et trio des loupiots (94 enfants – 37 heures d'intervention)**
- ↪ **École de Dampierre-sur-Linotte : Animation musicale Pâte à sons (70 enfants – 33 heures d'intervention)**
- ↪ **Pôle éducatif de Montbozon : Animation musicale Pâte à sons (151 enfants – 78 heures d'intervention)**

ENFANCE-JEUNESSE

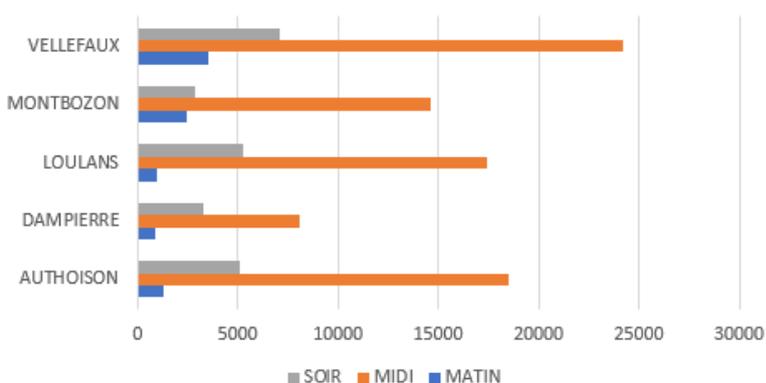
Enfance (3-12 ans)

La Communauté de Communes coordonne, en gestion directe, les structures d'accueil de mineurs. Ce service contribue à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. Le ministère de tutelle est celui de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports et les principaux partenaires financiers sont la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA.

Il existe 5 pôles périscolaires sur l'ensemble du territoire de la CCPMC qui proposent différents accueils aux enfants âgés de 3 à 12 ans (périscolaire, extrascolaire et mercredis loisirs).



NB d'heures réalisées en 2024



Nombre d'heures périscolaires réalisées :

↻ 115 424 h en 2024 soit 7% de plus qu'en 2023 (107 424h)

Nombre d'heures extrascolaires réalisées :

↻ 24 388 h en 2024 soit 14% de plus qu'en 2023 (21 339h)

Nombre d'heures Mercredi Loisirs réalisées :

↻ 10 124 h en 2024 soit 13% de moins qu'en 2023 (11 621h)

Actions réalisées en 2024 :

- ✓ Journées découvertes juillet 2024 : équitation (29 enfants), escrime et tir-à-l'arc (29 enfants), atelier vannerie, poterie et mosaïque (21 enfants).
- ✓ Été 2024 : sorties mutualisées au muséoparc Alesia (98 enfants) et visite du Château du Haut Koenisbourg (34 enfants).



- ✓ Projet intergénérationnel avec l'EHPAD de Neurey-lès-la-Demie et le périscolaire de Vellefaux.
- ✓ Temps d'accueil des enfants de la crèche de Montbozon au périscolaire de Loulans.
- ✓ Production artistique collective : Atelier graff avec l'artiste Nove sur l'un des murs de la salle de restauration du périscolaire d'Authoison.

Jeunesse (11-16 ans)

Le Secteur Jeunes est un accueil destiné aux jeunes du CM2 à la 3ème. Le rôle de l'équipe d'animation est d'amener les jeunes à prendre conscience qu'ils ont une réelle place à occuper dans le territoire où ils vivent. Les animateurs sont présents pour aider, accompagner et apporter un soutien dans la réalisation de projets. Ils permettent de favoriser l'expression et l'émancipation de ces jeunes en veillant au respect et à la tolérance.

Les objectifs pédagogiques :

- ↪ Instaurer le vivre ensemble
- ↪ Accompagner l'ouverture d'esprit et de partage
- ↪ Transmettre et aider le futur citoyen à se construire

19 jeunes accueillis en moyenne au SJ en 2024

28 jeunes ont fréquenté au moins une fois le SJ en 2024

Nombre d'heures réalisées au SJ en 2024 : 3 981 h



Actions réalisées en 2024 :

- ↪ Mise en place du Café Philo (sensibilisation auprès des jeunes sur des thèmes divers).
- ↪ Atelier journalisme, atelier calligraphie (thème Japon).
- ↪ Initiation judo.
- ↪ Atelier de sensibilisation « Mon smartphone et moi » avec la conseillère numérique de notre territoire.
- ↪ Réalisation d'un film avec l'association Lattitude'Co (projet 2024-2025) + visite d'un studio de cinéma.

PETITE-ENFANCE – Les crèches

La Communauté de Communes gère 2 crèches accueillant des enfants âgés de 2.5 mois jusqu'à 3 ans (non scolarisés), avec une capacité totale de 43 places.



❖ Le P'tit nid du Chanois (Vellefaux) – 25 places

41 enfants accueillis dont 34 avec contrats réguliers

33 415 heures réalisées en 2024

54% de taux d'occupation

Actions réalisées en 2024 :



- ↳ Parentalité : ateliers parents-enfants, création d'une mascotte (Pioupiou) qui voyage de famille en famille.
- ↳ Atelier Musical ouvert aux parents (communication alternative et améliorée).
- ↳ Atelier d'éveil psychomoteur avec intervenante.
- ↳ Sortie de fin d'année pour les enfants entrant à l'école : visite du refuge de l'association Canima à Avilley.
- ↳ Mise en place des journées pédagogiques.

❖ Les Moussaillons (Montbozon) – 18 places

38 enfants accueillis dont 31 avec contrats réguliers

26 896 heures réalisées en 2024

64% de taux d'occupation

Actions réalisées en 2024 :



- ↳ Parentalité : ateliers parents-enfants, atelier en partenariat avec l'UDAF.
- ↳ Atelier d'éveil psychomoteur avec intervenante.
- ↳ Médiation animale.
- ↳ Temps d'échange 1 fois par mois avec le café des parents.
- ↳ Sorties locales (visite de la caserne des pompiers, bibliothèque, maison Age et Vie).
- ↳ Projet jardinage



Mise en place de journées pédagogiques pour le personnel des crèches

PETITE-ENFANCE – Le Relais Petite Enfance

Lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des familles et des professionnels de l'accueil individuel, le RPE informe gratuitement sur l'accueil individuel, le droit du travail et l'accueil du jeune enfant.



Actions réalisées en 2024 :

- ↪ Temps d'éveil à Montbozon (mardi matin), à Dampierre-sur-Linotte (jeudi matin) et à la bibliothèque de Fontenois-lès-Montbozon (mercredi matin 1 fois/mois).
- ↪ Atelier d'éveil psychomoteur.
- ↪ Animation yoga.
- ↪ Spectacle de Marionnettes créé par les assistantes maternelles
- ↪ Sorties d'été : visite du refuge de l'association Canima à Avilley et pique-nique au parc d'Authoison.

En moyenne entre 4 et 6 assistantes maternelles participent à chaque activité proposée avec entre 6 et 10 enfants

Organisation de la 1^{ère} journée des assistantes maternelles

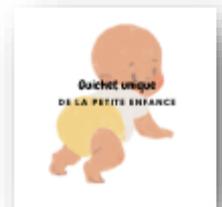
Le Relais Petite Enfance, en partenariat avec le RPE du Pays de Villersexel, a mis à l'honneur les assistantes maternelles en leur dédiant la journée du samedi 16 novembre 2024 à l'occasion de la journée des assistantes maternelles, célébrée nationalement chaque année le 19 novembre.

→ 19 assistantes maternelles ont participé à cette journée dont la vocation était de renforcer les liens entre professionnelles



Le guichet unique

Parce que choisir un mode d'accueil pour son enfant est une étape importante, le Guichet Unique Petite Enfance propose un lieu unique d'information sur les modes de garde existant sur le territoire de la CCPMC (accueil collectif, individuel, régulier, occasionnel ou d'urgence). Il propose un accompagnement des parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins, centralise les demandes de préinscription au Multi-accueil et à l'Accueil familial et les présente en Commission d'admission.



Bilan 2024 :

38 rendez-vous au guichet unique en 2024 (18 sur le secteur de Vellefaux et 20 sur le secteur de Montbozon).

26 familles ont été acceptées en crèche.

2 familles ont été acceptées en crèche en accueil occasionnel.

5 familles ont embauché une assistante maternelle.

5 familles n'ont pas donné suite.

PETITE-ENFANCE – LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents est un espace convivial de rencontre, d'échange et de jeu, où parents et enfants, de 0 à 6 ans, peuvent se poser. Ce n'est pas un mode de garde, l'adulte qui accompagne l'enfant reste avec lui pendant la durée de sa présence. Ensemble, ils partagent des temps de jeux. Les parents peuvent échanger avec des professionnels, appelés "accueillants", rencontrer d'autres parents et permettre à leur enfant d'être en contact avec d'autres petits et le préparer ainsi à la vie en groupe.



Le LAEP « La petite Palabre » a ouvert ses portes le 27 novembre 2023.



Actions réalisées en 2024 :

- ↳ Ateliers massage bébé (20 sessions avec en moyenne 5 parents présents).
- ↳ Atelier « bébé signe » (8 sessions avec en moyenne 5 parents présents).
- ↳ Ateliers autour de la motricité libre (3 sessions avec en moyenne 4 parents présents).
- ↳ Atelier portage bébé (5 mamans présentes lors de l'atelier).
- ↳ Temps d'échanges autour de différents thèmes : l'allaitement maternel (24 familles différentes présentes sur les 10 sessions), l'alimentation (11 familles différentes présentes sur les 3 sessions), la psychomotricité (20 familles différentes présentes sur les 3 sessions), les maladies infantiles (7 familles présentes), les gestes de premiers secours (6 familles présentes) ou encore le sommeil (7 familles présentes).
- ↳ Semaine de la parentalité (octobre 2024).

Le LAEP en chiffre

38 familles ont fréquenté le LAEP en 2024 dont 30 nouvelles

Nb de parents différents : 51

Nb d'enfants de 0 à 3 ans : 45

Nb d'enfants de 4 à 6 ans : 6

153 abonnés 

184 familles inscrites sur le listing mail

Le LAEP se situe dans les locaux du Pôle d'Accueil Petite-Enfance de Montbozon.

Ouvert le lundi (15h-17h30) et le vendredi (9h-11h30)



Convention Territoriale Globale (CTG)

La Communauté de Communes a signé une nouvelle contractualisation avec la CAF pour la période 2022-2026. L'objectif est de bâtir un projet de territoire afin de renforcer la cohésion sociale, la proximité avec les familles et de répondre au mieux à leurs besoins. Les axes thématiques de cette Convention Territoriale Globale sont : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès au droit et le handicap.



6 AXES ont été définis dans la convention



Petite Enfance



Enfance
Jeunesse



Parentalité



Accès au droit



Animation de
la vie sociale



Handicap

Le partenariat avec la CAF en chiffres en 2024 :

320 489,73 € au titre de la CTG

380 596,84 € au titre des prestations de service

Actions phares réalisées en 2024 :

👉 1^{ère} participation à la semaine de la parentalité

👉 Participation au réseau départemental des chargés de coopération

👉 9 septembre 2024 : 1^{er} comité de pilotage

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Dépense de fonctionnement

4 745 632,02 €

Dépense d'investissement

2 158 223,43 €

BUDGET ANNEXES

Budget ordures ménagères (OM) : 633 500 €

Budget ZA : 987 771.91 €

Budget SPANC : 15 974.20 €

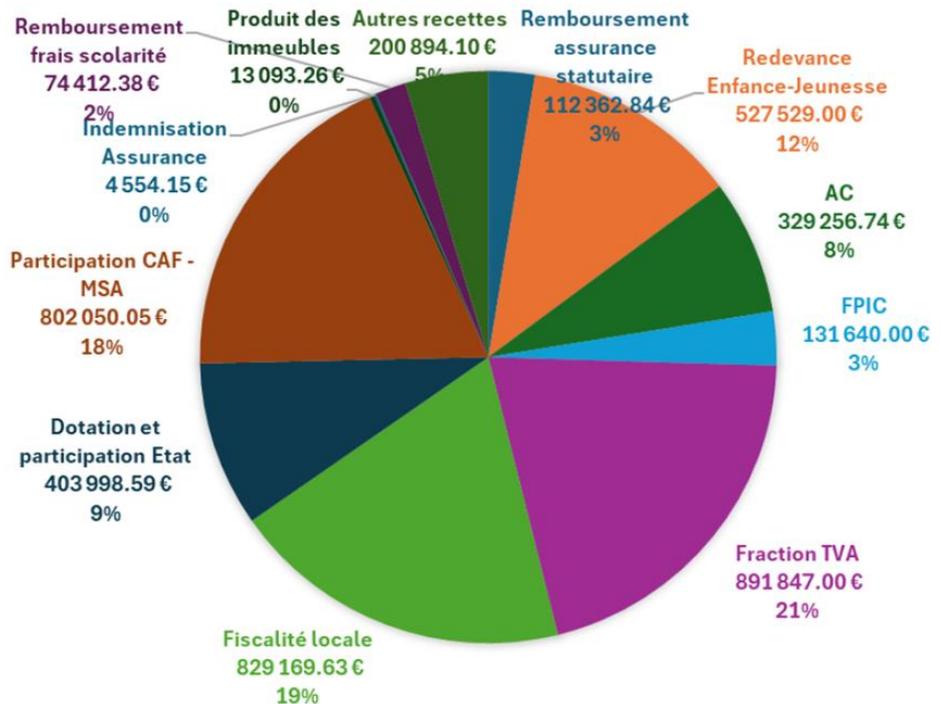
Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 4 320 807.74 € en 2024 (en hausse de 0.19 %).

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

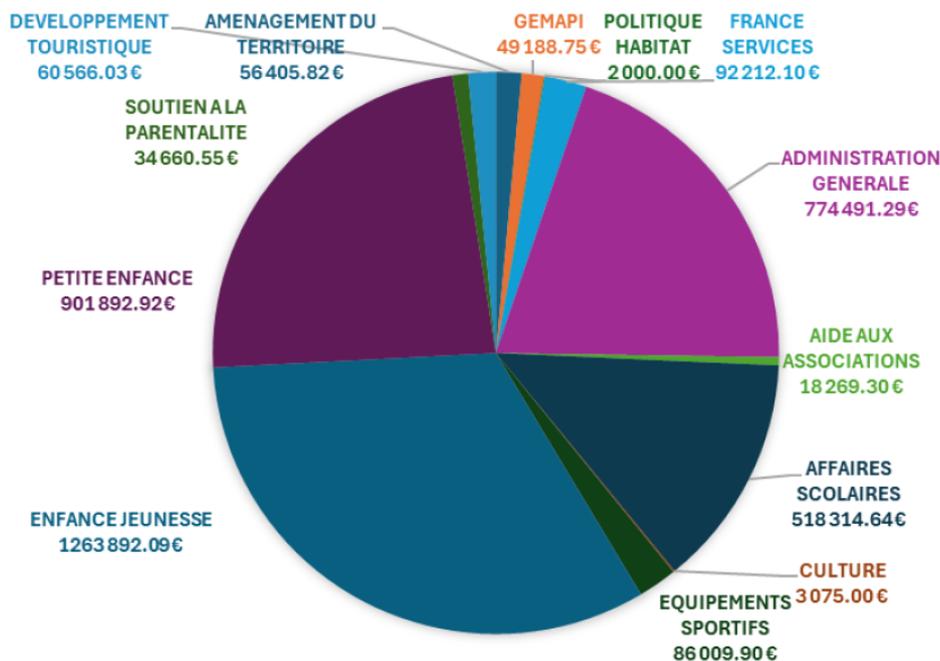


Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses ont représenté 3 879 473.64 € en 2024 (en hausse de 0.98 %).

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.



Aide aux associations

La Communauté de Communes apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du territoire, la part des fonds propres,

↳ 5 associations ont bénéficié de subvention de fonctionnement en 2024 = 4 900 €

↳ 3 associations ont bénéficié de subvention au soutien de manifestation en 2024 = 2 300 €

LE SERVICE FINANCES EN CHIFFRES CLÉS

- ↳ 5117 mandats
Délai global de paiement : 7.46 jours pour le budget principal
- ↳ 969 titres de recette émis
Taux de recouvrement : 89.20 %
Délai de recouvrement :
 - 69.77 jours pour le budget principal
 - 110.97 jours pour le budget OM
 - 148.55 jours pour le budget SPANC

RESSOURCES HUMAINES



Effectif :

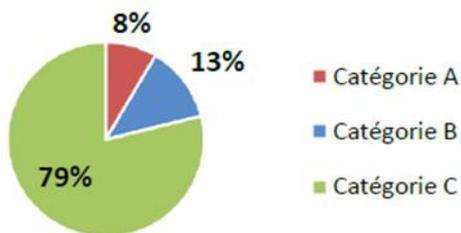
74 agents (70 femmes et 4 hommes)

54 fonctionnaires

17 contractuels permanents dont 2 en CDI

3 contractuels non permanents

➔ Répartition des agents par catégorie



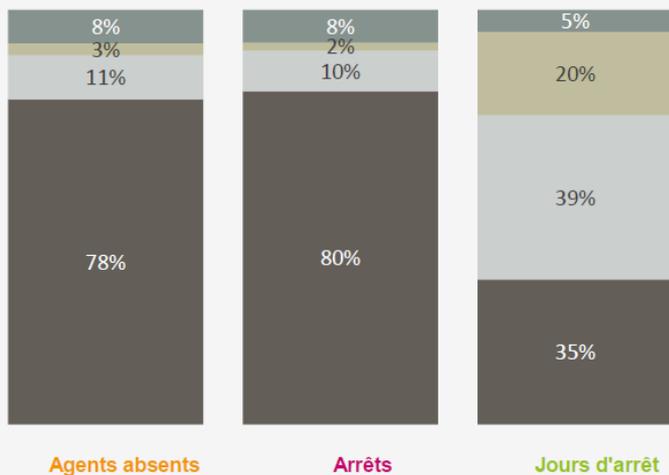
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes d'animation	46%
Adjointes techniques	15%
ATSEM	10%
Auxiliaires de puériculture	8%
Adjointes administratifs	6%

Absentéisme global



Répartition par nature d'absence



- La Maladie ordinaire est la première contributrice d'absence au travail. Elle rassemble 78.4% des agents absents, 80.4% des arrêts et 35.0% des jours d'arrêt.
- Sur 100 jours déclarés, 35 sont dus à la Maladie ordinaire, 39 à la Maternité/Paternité, 20 à la Longue maladie/Longue durée/Maladie Grave et 5 à l'Accident du travail.
- La Longue maladie/Longue durée/Maladie Grave représente 2% des absences mais est à l'origine de 20% des jours d'arrêt.

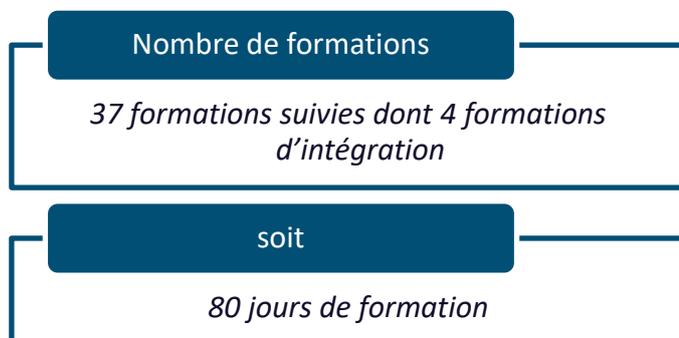
■ Maladie ordinaire ■ Maternité/Paternité ■ Longue maladie/Longue durée/Maladie Grave ■ Accident du travail

Prévention des agents

19 visites médicales réalisées auprès du service de la médecine du travail sur l'année 2024 :

Formation des agents :

Les agents sont amenés à suivre des formations tout au long de leur carrière, le CNFPT propose un catalogue de formations sur des thématiques variées afin de répondre aux demandes.



Comité social territorial

Le comité social territorial (CST) est une instance chargée d'étudier et de débattre de tous les points relatifs au personnel (organisation des services, condition de travail des agents, gestion des effectifs...).

Il se compose du président et de représentants au sein des élus mais aussi du personnel.

Le CST se réunit plusieurs fois par an, à titre consultatif, pour émettre un avis sur les points qui seront ensuite débattus en bureau puis en conseil communautaire.

En 2024, le CST s'est réuni à 3 reprises.

FRANCE SERVICES

France Services est un espace d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.



2024, en quelques chiffres...

Les sollicitations de France Services ont augmenté de 11% cette année soit 1 599 sollicitations en 2024 (24,5% sont des primo-usagers).

Les partenaires France Services :

De nouveaux opérateurs sont présents : France Rénov' et le Chèque Énergie ont rejoint le bouquet des opérateurs en janvier.



Ateliers et animations réalisés en 2024 :

- ↳ Stand au forum de l'emploi du 28 mars 2024 à Rioz.
- ↳ Activité de Béatrice CLERVAL, conseillère numérique (197 accompagnements en 2024).
- ↳ Réunion d'information retraite.
- ↳ Atelier de sensibilisation sur les dangers d'internet.

Focus sur les portes ouvertes 2024 :



- ↳ Projet réalisé en partenariat avec France Services de Rioz (4 réunions de préparation)
- ↳ 42 joueurs venus s'essayer à l'Escape Game.
- ↳ Présentation du projet, par le Sous-Préfet, lors de rencontre entre conseillers France Services et numériques du département.



COMMUNICATION

Vous pouvez consulter toutes les actualités concernant la CCPMC grâce à nos différents outils de communication



www.ccpmc.fr



Agenda : 5 908 vues et 1268 visiteurs

Journal : 26 057 vues et 803 visiteurs



La CCPMC possède 4 pages Facebook :

- ✓ PLUI avec 776 abonnés*
- ✓ France Services avec 291 abonnés*
- ✓ Covoiturage avec 187 abonnés*
- ✓ LAEP avec 153 abonnés*